\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**NEWTREE SA/NV**

Boulevard du Souverain 24

B- 1170 Watermael-Boitsfort

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2024**1**

**Concerne** : Assemblée Générale Extraordinaire du 13/05/24 à 17h

**FORMULAIRE VOTE PAR PROCURATION**

*L’Assemblée se tiendra le lundi 13 mai 2024 à 17h (Boulevard du Souverain 24 à 1170 Bruxelles) en présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d’être présentes. Les actionnaires pourront uniquement participer en votant physiquement lors de cette assemblée ou par procuration. Le formulaire de vote par procuration ci-joint est aussi disponible sur le site internet de la société ou sur simple demande à l’adresse info@newtreeimpact.com. Le formulaire doit parvenir à la Société au plus tard le mardi 7 mai 2024.*

Le / la soussigné(e) :

**Nom / dénomination** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse / siège : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Numéro d’entreprise : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Valablement représentée par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Propriétaire de** :

* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ actions nominatives, en pleine propriété
* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ actions dématérialisées, en pleine propriété (*cocher la case ci-dessous*)

De **NEWTREE SA/NV**, en agrégé N3, ayant son siège à Boulevard du Souverain, 24 à 1170 Bruxelles, et immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0474.468.867 (la "**Société**").

Possède des actions dématérialisées et déclare que ces actions ont été enregistrées à la Date d’Enregistrement, soit le 7 mai 2024 à minuit (heure belge) au plus tard et annexe à la présente un certificat indiquant le nombre d’actions dématérialisées inscrites dans ses comptes à la Date d’enregistrement.

Exerce son droit de vote dans le sens suivant sur les points de l’ordre du jour de l’Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 13 mai 2024 à 17 heures et constitue pour mandataire spécial la SRL TREETOP, Administrateur Délégué de Newtree, représentée par Monsieur Benoît de Bruyn, son gérantpour le/la représenter à l’Assemblée Générale qui se tiendra le 13 mai 2024 à 17 heures, aux fins d’y délibérer surles points de l’ordre du jour et d’y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de voteexprimée ci‐après.

Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant sur les points de l’ordre du jour repris ci‐après.



Il est à noter qu’en l’absence d’instructions précises de l’actionnaire pour chacune des rubriques dans le tableau ci-dessus, le mandataire exercera le droit de vote pour ces rubriques dans le sens d’un OUI.

Fait à ……………..……………., le ……………………..

Nom & Signature

1 - La présente doit parvenir à la Société pour le mardi 7 mai 2024 au plus tard

**ORDRES DU JOUR - INSTRUCTIONS**

**RAPPEL ORDRE DU JOUR DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. **Proposition d’ajouter le nom commercial suivant** :

“NEWTREE IMPACT” en abrégé N3I et en conséquence, proposition de modifier l’article 1 des statuts.

1. **Proposition de modifier l’article 3 des statuts** relatif à l’objet comme proposé dans l’ordre du jour et proposition d’ajouter un article des statuts relatif à la mission telle que décrite dans l’ordre du jour.
2. **Augmentation du capital**
   1. Proposition d’augmenter le capital à concurrence de maximum € 1.241.352,00 pour le porter de € 5.964.286,51 à maximum € 7.205.638,51, par la création de maximum 1.724.100 actions nouvelles à numéroter, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et qui participeront aux résultats à partir de la date de leur création.
   2. Proposition de renoncer au droit de préférence prévu par l’article 7:188 du Code des sociétés et des associations et conformément à l’article 7:191 du Code des sociétés et des associations.
   3. Proposition de déterminer les modalités et les conditions de l’émission.
   4. Proposition de conférer au Conseil d’administration les pouvoirs de faire constater authentiquement la réalisation de l’augmentation de capital, le nombre des actions nouvelles, leur libération en numéraire, l’affectation de la prime d’émission au compte indisponible « prime d’émission », et le caractère définitif des modifications statutaires en tenant compte de l'ajustement de l'augmentation de capital et de la prime d'émission sur base des souscriptions effectivement recueillies.
3. **Renouvellement du capital autorisé**
   1. Proposition de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'administration, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication aux Annexes au Moniteur belge de l'autorisation à accorder par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2024, de procéder, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital, ainsi qu’à émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription à concurrence d'un montant maximum de trente millions d'euros (€ 30.000.000,00).
   2. Modification de l’article 9 des statuts à la suite de l’autorisation du capital autorisé dont il est question au point 4.2 de l’ordre du jour.
4. **Rachat d’actions propres**

Proposition d’autoriser le conseil d’administration à acquérir des actions dans les conditions fixées et dans les cas visés à l’article ci-après. Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq (5) ans à dater de la publication par extraits aux Annexes du Moniteur belge du procès-verbal de l’Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2024. Proposition d’octroyer une autorisation au Conseil d’Administration d’aliéner les actions propres de la Société dans les limites fixées par l’article 7 :218 du Code belge des sociétés et des associations.

Proposition également d’autoriser le conseil d’administration à acquérir ou aliéner les actions ou titres bénéficiaires entièrement libérés de la société lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette autorisation est valable trois (3) ans à dater de la publication du procès-verbal de l’assemblée générale du 13 mai 2024 et est prorogeable pour des termes identiques. En conséquence, proposition de modifier l’article 13 des statuts dans ce sens.

1. **Refonte complète des statuts**

Proposition de refondre complètement les statuts, notamment

* En supprimant l’historique du capital
* En ajoutant un article relatif à un comité de mission
* En modifiant le mode de délibération du conseil d’administration
* En modifiant le nombre des actions devant être détenue par Benoît de Bruyn, fondateur, pour proposer des candidats administrateurs
* En autorisant la représentation de la société par deux administrateurs conjointement ou par un administrateur délégué agissant seul
* En modifiant les conditions d’admission aux assemblée générales, et
* En ajoutant un article relatif aux litiges
* En ajoutant des précisions sur le droit de vote double
* Autres modifications (principalement de forme) et précisions diverses

1. **Pouvoirs à conférer : proposition de conférer tous pouvoirs**

* A l’organe d’administration pour l’exécution des résolutions prises sur les points qui précèdent
* Au notaire soussigné pour déposer la coordination des statuts au Greffe du Tribunal de l’Entreprise
* Au notaire soussigné pour déposer une copie du présent acte au greffe du tribunal de l’Entreprise pour publication au Moniteur Belge
* A l’organe d’administration, avec pouvoir de subdélégation, pour accomplir les formalités nécessaires en vue de modifier l'inscription de la société auprès de toutes Administrations compétentes

**\* \* \***